



RÈGLEMENT

TOUR DE LA ROUTE DES GRANDS VINS

ÉDITION 2019

Règlement Tour de la Route des Grands Vins 21 Avril 2019

A. Généralités :

Le Tour de la Route des Grands Vins, est organisé par l'association « Trail Runner du Grand Valence ».

Le concurrent, du fait de son inscription, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, relatives, notamment à la sécurité.

Amis coureurs, le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible. Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol. Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.

Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement ou tout au long du parcours.

La population locale vous accueille, remerciez-la : un sourire et un petit bonjour suffisent.

4 possibilités de participation (épreuves) :

La PLS : 12 km – 500m d+ - départ à 10h – A partir de la catégorie « cadets » HEURE DE DEPART : 10h

La PLI : 25 km – 1000m d+ - départ à 9h – A partir de la catégorie « juniors » HEURE DE DEPART : 9h

La PLM : 42 km – 1700m d+ - départ à 9h – A partir de la catégorie « espoirs » HEURE DE DEPART : 9h

L'UTRGV : 100 km – 4500m d+ - départ à 4h – A partir de la catégorie « espoirs » HEURE DE DEPART : 4h

Les départs auront lieu sur l'aire de loisirs à Mauves (07300)

Assurance :

La responsabilité civile de l'organisateur TRGV et des participants est couverte par la police assurance n°4280192H souscrite auprès de la MAIF.

Il est recommandé aux concurrents de posséder une assurance personnelle pour frais de recherche et de secours.

Certificats médicaux :

Lors de son inscription, le concurrent devra fournir :

Soit un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied ou sport en compétition. Il devra être de moins d'un an à la date de fin d'épreuve. Conformément à la législation, tout autre certificat ne sera pas accepté.

Soit la photocopie de la licence délivrée FFATHlétisme. Toute autre licence, quel que soit le sport n'est pas valable.

Modalités d'inscriptions :

Le nombre de concurrents est limité à 1000 inscriptions solo.

Le tarif d'inscription est progressif. Voir tableau dans rubrique dédiée.

L'inscription se fait exclusivement en ligne via la plateforme de notre partenaire Chronosphères.

Les frais d'envoi ou de virement sont à la charge du concurrent.

Remise des dossards :

- La veille de la course, le samedi 20 avril 2019, de 15h00 à 19h00 sur la base de loisirs de Mauves (07300)

- Le matin de la course, à partir de 3h00 pour l'UTRGV et 7h30 pour la PLS, PLI, PLM sur la base de loisirs de Mauves (07300)

Aucun dossard ne sera remis après 3h30 pour l'UTRGV, 8h30 pour la PLI et PLM et 9h30 pour la PLS

- Dans le cadre du plan Vigipirate, une pièce d'identité pourra vous être demandée à la remise du dossard. Une fouille des sacs pourra être effectuée en cas de demande des autorités.

- Les transferts de dossards seront possibles auprès de l'organisation jusqu'au **samedi 13 avril 19h00** aux conditions d'inscription de la course. Toute demande devra être faite uniquement sur l'adresse mail : inscriptions@tourdelaroutedesgrandsvins.com. Un formulaire sera envoyé à la personne cédant son dossard et un à la personne récupérant le dossard.

- Le dossard devra être entièrement lisible pendant la course.

- Le chronométrage se fera avec puce électronique intégrée aux dossards.

Tarifs :

Le tarif normal pour participer à cette épreuve est celui affiché pour la période du 01/10/2018 au 31/03/2018.

La PLS : 10 euros

La PLI : 18 euros

La PLM : 29 euros

L'UTRGV : 70 euros

Au 1^{er} avril, augmentation des tarifs de 2 euros pour la PLS, PLI et PLM et 5 euros pour l'UTRGV

Parking :

Plusieurs parkings seront mis à la disposition des concurrents. Leurs emplacements seront indiqués grâce à des panneaux fixés aux meilleurs endroits aux abords du village et sur le site de la course.

La responsabilité de l'organisateur du Tour de la Route des Grands Vins ne pourra pas être engagée en cas de vol à l'intérieur des véhicules ou de dégradations quelles qu'elles soient.

Droit à l'image :

En participant au Tour de la Route des Grands Vins, le concurrent accepte l'utilisation, par l'organisation, de son image ou de sa voix pour tout besoin promotionnel.

B. Éthique de course :

L'assistance ne sera tolérée, uniquement que sur les ravitaillements officiels (ou à proche proximité).

Il sera interdit aux concurrents d'être ravitaillé « au vol » sur le parcours. Les concurrents pourront bénéficier d'une aide extérieure, uniquement aux abords des 6 ravitaillements officiels 100m avant et 100m après la zone de ravitaillement. Ces zones seront délimitées et signalées.

Des contrôleurs, en + des pointeurs, seront spécialement affectés au respect de cette règle. Des pénalités de temps seront appliquées en cas de non-respect du règlement.

Les bâtons sont autorisés, cependant, les concurrents ne pourront s'en séparer ou les récupérer que sur les ravitaillements officiels prévus à cet effet. Ils devront être repliés ou rangés sur le 1^{er} km.

Les déchets seront conservés par le concurrent ou déposés dans les poubelles prévues à cet effet lors des ravitaillements. Tout manquement à ce règlement verra le concurrent être pénalisé jusqu'à disqualification pure et simple de la course.

En cas de blessure ou d'accident, d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

C. Aspects techniques :

L'organisation procédera à un balisage à l'aide de rubalises et points de peinture. En l'absence du balisage sur une distance de plus de 300 mètres, le concurrent devra impérativement rebrousser chemin pour retrouver ce balisage.

L'organisation ne serait être tenue responsable d'un manque d'attention du concurrent.

6 ravitaillements sont prévus sur le parcours de l'UTRGV en plus de celui de l'arrivée :

Barrières horaires : elles sont fixées à 18h au km 72, à 22h au km 90 et 23h59 à l'arrivée. Les concurrents seront rapatriés par l'organisation en cas de dépassement de ces barrières horaires.

Tout concurrent abandonnant, devra impérativement en avertir le contrôleur le plus proche. Les médecins de course peuvent, s'ils l'estiment nécessaire, arrêter un concurrent et lui retirer son dossard, même si celui n'est pas hors délai.

Le dossard sera impérativement porté sur le devant et constamment visible. Un élastique porte-dossard est vivement conseillé, pour faciliter le changement de tenue vestimentaire.

D. Matériel obligatoire :

Pour le 25km : Couverture de survie – réserve d'eau de 500ml minimum – un sifflet

Pour le 42 km : Couverture de survie – réserve d'eau de 500ml minimum – réserve alimentaire solide – Un sifflet

Pour le 100 km : Une frontale - Couverture de survie – réserve d'eau de 500ml minimum – réserve alimentaire solide
– Un sifflet

L'organisation s'autorise de demander aux coureurs le « pack météo » pour les coureurs du 42 et 100km si les conditions météorologiques nous l'obligent. Les coureurs seront prévenus la veille de la course par SMS et mail.

Ce pack sera composé : un pantalon ou collant – Une veste imperméable – un téléphone portable

L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. Il n'est pas négociable ! Une météo, à priori clémente, ne supprime pas l'obligation de ce matériel.

Le matériel obligatoire pourra être contrôlé avant l'épreuve. Si ce n'est pas le cas, le concurrent, signant la feuille de départ, ou étant « badgé » le samedi matin s'engage à posséder ce matériel obligatoire.

Des contrôles inopinés, de matériel obligatoire, seront réalisés sur le parcours, en cas de manquement, le concurrent sera pénalisé.

E. Pénalités :

Des pénalités de temps seront appliquées pour les motifs suivants :

- Jets de déchets plastique ou matériel au sol
- Non-assistance à personne en détresse ou en danger
- Manquement du matériel obligatoire
- Assistance en zone non autorisée

F. Classements et récompenses et dotations :

Sur l'intégralité des 4 formats de course :

3 premiers au scratch / 3 premiers chaque catégorie (NON CUMULABLE)

Heure des podiums :

12km – PLS : SAS podium 11h55 – podium 12h (sous réserve de l'arrivée de l'ensemble des catégories)

25km – PLI : SAS podium 12h25 – podium 12h30 (sous réserve de l'arrivée de l'ensemble des catégories)

42km – PLM : SAS podium 12h55 – podium 13h (sous réserve de l'arrivée de l'ensemble des catégories)

100km – UTRGV – SAS podium 18h55 – podium 19h (sous réserve de l'arrivée de l'ensemble des catégories)

Chaque participant recevra un lot souvenir.

Les concurrents terminant le parcours de l'UTRGV dans les délais, se verront remettre un textile « Finisher » supplémentaire.

A l'issue de l'épreuve, plusieurs stands repas seront disponibles pour les coureurs ainsi qu'accompagnateurs. Le repas est compris pour les coureurs du 100km.

G. Annulation de la course :

En cas d'annulation de la course pour cas de force majeure ou par décision de l'autorité préfectorale, aucun remboursement ne sera effectué.

I. RGPD [Ajout du 21.06.2018]

En application du règlement européen RGPD, nous vous informons que nous transférons les données que vous nous communiquez pendant votre inscription ainsi que des données complémentaires nécessaires à la réalisation des prestations de suivi et de sécurité à notre partenaire :

Nom, prénom
Date de naissance
Adresse
Nationalité
Adresse email
Numéro de téléphone
Numéro de téléphone d'urgence
Club
Expérience
Participations, temps de passage et résultats des années précédentes, le cas échéant

Par ailleurs, notre partenaire Chronosphères est responsable du chronométrage aux différents points de contrôle et de l'affichage des résultats. Les données suivantes pourront être affichées sur le site live de Chronosphères et notre site :

Nom
Prénom
Sexe
Catégorie
Nationalité
Club
Temps de passage
Classement
Participations et temps de passage des années précédentes
Photographies
Tarifs